

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON**

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 15/01/2018

Reçu en préfecture le 15/01/2018

Affiché le

ID : 065-246500573-20180109-2018\_6-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2018-6**

**Séance du 9 janvier 2018**

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

|                                       |
|---------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice :       |
| 64                                    |
| Qui ont pris part à la délibération : |
| 52                                    |
| Dont 9 procurations                   |
| Votes pour : 52                       |
| Vote(s) contre : 0                    |
| Abstention(s) : 0                     |
| Date de la convocation :              |
| 2 janvier 2018                        |

L'an deux mille dix-huit, le neuf janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (43)** : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, PRUGENT-LERE Fernande, LACAZE Noel, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, NARS Aline, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votants** : PEFONTAN Marie-Madeleine, FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-France, SERMET André

**Titulaires absents (12)** : CHATILLON Frédéric, BORDE Michel, ROTGE Gilbert, BRUN Jean, CANTONY Christophe, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, BRUN Didier, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique.

**Procurations (9)** :  
MUR Raymond à Nadine DESMARAIS  
MALERE Hélène à DUBARRY Jean-Bertrand  
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis  
SOLANA Michel à FINES Frédéric  
ROBIN Isabelle à ESTRADE Pierre  
PENE Roland à BAZERQUE Albert  
FORGUE Pierre à POME Maryse  
MIR Jean-Henri à MIR André  
ROCA Jacques à NARS Aline

**OBJET** : Candidature Néouvielle-  
Aure Louron à l'appel à projets  
Grands Sites Occitanie

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a lancé un appel à projets « Grands sites Occitanie ».

Pour s'inscrire dans la deuxième vague de cet appel à projets, la Communauté de Communes Aure Louron doit déposer sa candidature le 31 janvier 2018.

Compte tenu de la qualité de son patrimoine architectural, culturel et naturel, de sa fréquentation nationale et internationale, le site « Néouvielle - Aure-Louron » souhaite faire acte de candidature au dispositif Grand Site Occitanie.

En effet, la candidature « Néouvielle - Aure-Louron » dispose d'un cœur emblématique au patrimoine exceptionnel ; par son inscription, d'une part au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint Jacques de Compostelle (l'église Saint Laurent de Jézeau et l'église Notre Dame de l'Assomption d'Aragnouet) et par son classement en Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (la Commune d'Arreau). Sa grande richesse patrimoniale se justifie également par la qualification du territoire labellisé Pays d'Art et d'Histoire des Vallées d'Aure et du Louron.

Détentrice d'une notoriété avérée, attestée par le succès des manifestations et le nombre de ses visiteurs, « Néouvielle Aure-Louron » souhaite renforcer son attractivité, valoriser son patrimoine et poursuivre le développement et son offre touristique. C'est pourquoi, Monsieur le Président propose que la Communauté Aure Louron se porte chef de file de ce cœur emblématique du « Grand Site Occitanie – Néouvielle – Aure-Louron » en partenariat avec l'Office du Tourisme Communautaire. Cette démarche s'appuierait sur l'expérience des Offices du Tourisme existant et en particulier de l'OT de Saint Lary Soulan classé 1ère catégorie. En effet, c'est par une conduite partenariale en associant les acteurs locaux (OTC et OT, Parc National, Association des Chemins de Saint Jacques.....) et institutionnels (Etat, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, le Département des Hautes- Pyrénées...) que le projet sera mis en œuvre.

Préserver et valoriser le patrimoine, innover, améliorer la qualité de l'accueil.... telles sont les actions qui seront entreprises dans le cadre du projet de développement territorial et stratégique « Grands sites Occitanie ».

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, **et à l'unanimité** des membres présents le conseil communautaire décide :

- décide de répondre à l'appel à projets « Grands sites Occitanie»,
- autorise le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Philippe CARRERE

  
COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU